CCTP
ANTENNE SSE
09/2026

LOT 6 – REVETEMENT DE SOL – PEINTURE - RAVALEMENT

Version 10/09/2026

TRANSFORMATION LOGEMENT EN ANTENNE SSE

Adresse du chantier – Université Campus 2 - Bâtiment de logements
2 boulevard Maréchal Juin
14 000 CAEN

Maître d'ouvrage – UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 CAEN Cedex 5

Maître d'œuvre – LID INGENIERIE
35 rue du Docteur Opois
14780 LION-SUR-MER

Architecte – LEPLANQUAIS
16 allée de la ferme
14780 LION-SUR-MER

Bureau d'étude électricité – INGIE'C
10 Rue Martin Luther King
14280 SAINT CONTEST

SOMMAIRE

1. GENERALITES 4

1.1. PRESENTATION 4
1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.3. LIMITES DE PRESTATIONS 5
1.4. CONTRAINTES 5
1.4.1. Contraintes générales 5
1.4.2. Contraintes spécifiques au lot 5
1.5. PRESENTATION DE L'OFFRE 5

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 6

2.1. PRESCRIPTIONS ET NORMES 6
2.2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE 7
2.3. ORGANISATION EN SITE OCCUPÉ 7
2.4. ÉTUDES ET DOCUMENTS PRÉALABLES 8
2.5. RECEPTION ET PREPARATION DE SUPPORT 8
2.6. PRESCRIPTIONS REVETEMENT DE SOL 8
2.7. PRESCRIPTIONS PEINTURE 8
2.8. PRESCRIPTIONS RAVALEMENT 9
2.9. PROTECTION NETTOYAGE GESTION DES DECHETS 9

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX 9

3.1. REVETEMENT DE SOL 9
3.1.1. Dossier étude 9
3.1.2. Préparation des supports et ragréages 9
3.1.3. Système de protection à l'eau sous revêtement des sanitaires 10
3.1.4. Revêtement de sol souple U3P3 10
3.1.5. Peinture de sol époxy 10
3.1.6. Accessoires, seuils et finitions 11
3.2. PEINTURE INTÉRIEURE 11
3.2.1. Préparation des subjectiles 11
3.2.2. Peinture des murs, cloisons, soffites 11
3.2.3. Peinture des ouvrages bois et dérivés 11
3.2.4. Peinture des ouvrages métalliques et réseaux apparents 12
3.2.5. Peinture de propreté 12
3.2.6. Nettoyage de fin de chantier 12
3.3. RAVALEMENT 12
3.3.1. Etudes, moyens d'accès et protections 12
3.3.2. Ravalement de la façade Ouest au rez-de-chaussée 13
3.3.3. Bandeau gris foncé d'identification de l'ERP 13
3.3.4. Reprises ponctuelles et points singuliers 13
3.4. CONTROLES ET RÉCEPTION 14
3.4.1. Contrôles et essais 14
3.4.2. Opération préalable à la réception 14
3.4.3. Dossier des ouvrages exécutés 14

4. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 14

4.1. PSE 2.6 : RAVALEMENT FACADE ARRIERE.....14
4.2. PSE 3.6 : NETTOYAGE FACADE OUEST R+115

1. GENERALITES

1.1. PRESENTATION

La présente opération concerne la transformation complète d'un ancien logement situé au rez-de-chaussée du bâtiment de logements du Campus 2 de l'Université de Caen Normandie, 2 boulevard Maréchal Juin à Caen, en antenne du Service de santé étudiante (SSE).

L'établissement créé sera un ERP de type U, 5e catégorie, sans locaux à sommeil, avec un effectif maximal simultané de l'ordre de 12 personnes, comprenant :

- une salle d'attente,
- un bureau médecin,
- un bureau psychologue,
- une infirmerie,
- un sanitaire mixte accessible aux personnes à mobilité réduite,
- un sanitaire du personnel,
- une salle de pause,
- une zone de rangement
- un local DASRI
- un local technique.

Un accès PMR indépendant sera créé en façade Ouest.

Les travaux seront réalisés en site occupé : les logements situés aux étages et les activités universitaires à proximité immédiate seront maintenus en exploitation. Le titulaire devra adapter ses méthodes, ses circulations, ses horaires et ses protections afin de préserver la sécurité des occupants, des usagers et des intervenants.

1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise doit toutes les études, fournitures, transports, manutentions, moyens d'accès, protections, préparations, mises en œuvre, essais, nettoyages et finitions nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

Les prestations comprennent notamment :

- la reconnaissance contradictoire, le nettoyage et la préparation des supports après désamiantage et reprises de gros œuvre ;
- les ragréages et enduits de préparation nécessaires à l'obtention de supports compatibles avec les revêtements prescrits ;
- la protection à l'eau sous revêtement des locaux sanitaires ;
- la fourniture et la pose d'un revêtement de sol souple classé U3P3 dans les locaux courants;
- la réalisation d'un revêtement de sol en peinture époxy dans le local DASRI ;
- la peinture intérieure des murs, cloisons, plafonds, plinthes, huisseries, ouvrages bois, ouvrages métalliques et réseaux apparents ;
- les travaux de ravalement de la façade Ouest au rez-de-chaussée, y compris le bandeau gris foncé d'identification de l'ERP ;
- les reprises de façade consécutives aux créations de baies, percements, rebouchages, déposes et reposes d'ouvrages ;
- les prestations optionnelles de ravalement de la façade Est et de nettoyage de la façade Ouest au niveau R+1 ;
- les accessoires, seuils, joints, profilés, protections, nettoyages et DOE associés.

1.3. LIMITES DE PRESTATIONS

- Lot Désamiantage-Curage : retrait des sols amiantés, nettoyage de la zone et restitution conformément à son marché ;
- Lot Gros œuvre-Flocage : reprises de maçonnerie, rebouchages structurels et supports bruts ;
- Lot Cloisons-Plafonds-Menuiseries intérieures : parements prêts à peindre, plinthes à peindre, blocs-portes et habillages ;
- Lot Menuiseries extérieures-Serrurerie : menuiseries, garde-corps et habillages HPL, avec interfaces de ravalement ;
- Lot CVC-Plomberie : appareils sanitaires, réseaux, bouches, radiateurs et percements, avec coordination des raccords de peinture ;
- Lot Électricité : appareillages, luminaires, équipements et percements, avec coordination des raccords de peinture ;
- Lot VRD : traitement du cheminement extérieur et jonctions au droit des seuils.

Le présent lot doit les joints acryliques et mastics de finition en périphérie de ses propres ouvrages. Les dégradations causées par une intervention ultérieure d'un autre lot seront traitées selon constat contradictoire.

1.4. CONTRAINTES

1.4.1. Contraintes générales

- Hauteur libre sous poutres limitée à 2,10 m : aucun réseau (CVC, plomberie, électricité) ne sera autorisé sous les poutres ; les cheminements devront être intégrés entre celles-ci.
- Hauteur libre sous plafond à maintenir à 2,20 m minimum dans l'ensemble des locaux recevant du public.
- Les travaux de désamiantage devront être réalisés préalablement à toute intervention de réaménagement et avant la création de l'accès indépendant de l'ERP, selon un phasage garantissant le maintien en sécurité des logements occupés.
- L'isolement entre l'ERP et les logements devra présenter les performances requises selon la fonction des ouvrages : REI 30 pour les planchers porteurs séparatifs, R 30 pour les éléments porteurs métalliques et EI 30 pour les parois et calfeutrements non porteurs.
- Le réseau collectif d'appoint des chaudières des logements sera conservé en service pendant toute la durée des travaux. Les protections, dévoiements provisoires ou adaptations nécessaires sont à la charge des entreprises concernées, sans interruption de service sauf accord préalable du maître d'ouvrage.
- Les entreprises devront reconnaître les lieux avant remise de leur offre et prendre en compte l'ensemble des contraintes d'accès, de manutention, de coactivité et d'interventions en site occupé dans leur méthodologie d'exécution.

1.4.2. Contraintes spécifiques au lot

- Avant intervention, l'entreprise vérifiera l'état, la planéité, la cohésion et la compatibilité des supports et signalera toute anomalie au maître d'œuvre.
- Toutes les préparations courantes nécessaires à la parfaite finition des sols, peintures et façades sont comprises au présent lot.
- Les travaux de ravalement seront coordonnés avec les menuiseries extérieures, la serrurerie et la descente d'eaux pluviales.
- Les teintes, aspects et échantillons seront soumis à la validation du maître d'œuvre avant exécution.

1.5. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, notamment du présent CCTP, de la DPGF, du CCAP, des plans, du planning prévisionnel, des diagnostics, des prescriptions du

coordonnateur SPS, des avis du contrôleur technique ainsi que des documents des autres lots nécessaires à l'exécution de ses prestations.

Par la remise de son offre, il est réputé avoir pris connaissance des lieux et apprécié les conditions d'accès, les ouvrages existants, les contraintes de coactivité et, d'une manière générale, les sujétions normalement prévisibles susceptibles d'avoir une incidence sur ses travaux.

Toute omission, contradiction ou insuffisance constatée dans les pièces du marché devra être signalée au maître d'œuvre avant la remise de l'offre. Les prix sont réputés comprendre les fournitures, travaux, moyens et sujétions nécessaires à la complète exécution des prestations décrites au marché, conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable.

Le titulaire complétera les documents demandés au dossier de consultation et chiffrera obligatoirement les PSE prévues. Les variantes à l'initiative des candidats ne sont admises que si le règlement de la consultation les autorise expressément.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1. PRESCRIPTIONS ET NORMES

L'ensemble des prestations sera exécuté conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur à la date de remise des offres ainsi qu'aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment :

Textes généraux

- le Code de la commande publique ;
- le Code du travail, notamment les dispositions relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs ;
- le Code de la construction et de l'habitation ;
- le Code de l'environnement ;
- le CCAG Travaux en vigueur ;
- les Documents Techniques Unifiés (DTU), normes NF, normes européennes (EN) et règles professionnelles applicables aux ouvrages concernés ;
- les prescriptions du coordonnateur SPS et du contrôleur technique ;
- les prescriptions des fabricants des produits et systèmes mis en œuvre.

Revêtement de sol

Les travaux de préparation des supports et de mise en œuvre des revêtements de sol seront réalisés conformément notamment :

- au NF DTU 53.12 relatif à la préparation du support et à la pose des revêtements de sol souples ;
- aux cahiers et prescriptions du CSTB relatifs à la reconnaissance et à la préparation des supports, aux enduits de sol et au classement UPEC ;
- à la NF EN 14041 et aux normes produits applicables aux revêtements de sol résilients ;
- aux classements UPEC requis en fonction de la destination des locaux ;
- aux prescriptions des fabricants des revêtements, primaires, enduits de préparation, colles et accessoires mis en œuvre.

Les produits constituant un système de préparation et de pose devront être compatibles entre eux. L'entreprise devra notamment vérifier la nature, la planéité, la cohésion et l'humidité résiduelle des supports avant toute intervention.

Peinture

Les travaux de préparation et de mise en peinture des supports seront réalisés conformément notamment :

- au NF DTU 59.1 relatif aux travaux de peinture des bâtiments ;
- aux normes applicables aux produits de peinture, enduits, impressions et systèmes de finition ;
- aux prescriptions relatives aux émissions de composés organiques volatils (COV) et à l'étiquetage sanitaire des produits de construction ;
- aux prescriptions des fabricants concernant la préparation des supports, les conditions d'application, les temps de séchage et la compatibilité entre couches.

Les systèmes de peinture seront adaptés à la nature des supports, à la destination des locaux et au niveau de finition prescrit au présent CCTP.

Ravalement de façades
Les travaux de préparation, réparation et finition des façades seront réalisés conformément notamment :
- au NF DTU 42.1 relatif à la réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité, lorsque le système retenu relève de son domaine d'application ;
- au NF DTU 26.1 relatif aux travaux d'enduits de mortiers ;
- aux NF DTU 44.1 et NF DTU 44.4, selon la nature des joints, mastics et systèmes mis en œuvre ;
- aux règles professionnelles et prescriptions techniques applicables aux systèmes de ravalement retenus ;
- aux prescriptions des fabricants concernant la reconnaissance et la préparation des supports, les réparations, impressions et couches de finition.

Avant toute application, l'entreprise procédera à une reconnaissance des supports existants et vérifiera leur compatibilité avec les produits et systèmes proposés.

Réaction au feu – hygiène - environnement
Les matériaux et produits mis en œuvre devront respecter notamment :
- la NF EN 13501-1 relative au classement de réaction au feu des produits de construction ;
- les exigences de réaction au feu applicables aux revêtements dans les ERP ;
- la réglementation relative aux émissions de composés organiques volatils et à l'étiquetage sanitaire des produits de construction ;
- les dispositions réglementaires relatives à la gestion, au tri, à la traçabilité et à l'évacuation des déchets de chantier ;
- les prescriptions d'accessibilité, de sécurité incendie et d'hygiène applicables à l'établissement.

Documents justificatifs
Avant toute commande ou mise en œuvre, l'entreprise remettra au maître d'œuvre les fiches techniques, déclarations de performances, fiches de données de sécurité, certificats et classements des produits proposés ainsi que, le cas échéant, les Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application correspondants.

Les systèmes complets proposés devront provenir d'un même fabricant ou faire l'objet d'une justification écrite de la compatibilité entre les différents produits constitutifs.

2.2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise devra disposer des compétences, qualifications et moyens nécessaires à l'exécution des travaux de revêtements de sol, peinture et ravalement.

Elle devra notamment :
- reconnaître et contrôler l'état des supports avant intervention et signaler toute anomalie à la maîtrise d'œuvre ;
- respecter les prescriptions des fabricants et s'assurer de la compatibilité des produits et systèmes mis en œuvre ;
- assurer la protection des ouvrages conservés et des prestations des autres corps d'état ;
- mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires, notamment pour les travaux en hauteur ;
- assurer le tri, l'évacuation et la traçabilité de ses déchets.

2.3. ORGANISATION EN SITE OCCUPÉ

Les logements situés aux étages demeurant occupés pendant les travaux, l'entreprise organisera ses interventions afin de garantir la sécurité des occupants et le maintien des accès.

Elle devra notamment :
- baliser et sécuriser ses zones d'intervention, en particulier lors des travaux en façade ;
- maintenir les accès aux logements et les cheminements universitaires ;
- limiter les nuisances sonores, poussières et odeurs et privilégier les produits à faibles émissions de COV ;

- protéger les parties communes et ouvrages conservés et assurer leur nettoyage régulier ;
- coordonner avec la maîtrise d'œuvre les interventions, approvisionnements et travaux susceptibles de générer des nuisances.

2.4. ÉTUDES ET DOCUMENTS PRÉALABLES

Avant travaux, l'entreprise remettra un dossier technique comprenant les fiches des produits, certificats UPEC, classements de réaction au feu, FDS, FDES disponibles, systèmes de préparation, primaires, colles, mastics, peintures et revêtements, ainsi que les préconisations d'entretien.

Des échantillons de revêtements de sol, teintes de peinture, aspects de finition et enduits de façade seront présentés au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage. Des surfaces témoins pourront être demandées, sans supplément, avant généralisation.

L'entreprise établira les plans de calepinage utiles, les détails de seuils, de remontées et de raccords, ainsi qu'une méthodologie d'intervention en façade précisant les protections, les accès et la récupération des eaux de nettoyage.

2.5. RECEPTION ET PREPARATION DE SUPPORT

Avant toute mise en œuvre, les supports seront réceptionnés contradictoirement. L'entreprise contrôlera leur cohésion, humidité, planéité, propreté, porosité, alcalinité, présence de fissures, joints, résidus de colle, laitance, pulvérulence ou contamination pouvant nuire à l'adhérence.

Les résultats des contrôles seront consignés dans une fiche de réception. Toute anomalie sera signalée par écrit avant intervention. Le commencement des travaux vaut acceptation du support, sous réserve des vices non apparents.

Les préparations comprendront, selon les supports, grattage, ponçage, aspiration industrielle, dégraissage, décapage, neutralisation, rebouchage, réparation, impression, primaire, enduit de lissage ou ragréage. Les produits seront compatibles avec les résidus après désamiantage et avec les supports reconstitués.

2.6. PRESCRIPTIONS REVETEMENT DE SOL

- stockage des produits dans les conditions de température et d'hygrométrie prescrites par le fabricant ;
- mise en température des locaux et maintien des conditions ambiantes avant, pendant et après la pose ;
- contrôle de l'humidité résiduelle des supports par méthode adaptée ;
- pose collée en plein avec colle recommandée par le fabricant ;
- calepinage limitant les petites coupes et garantissant une continuité visuelle ;
- joints soudés à chaud dans les zones nécessitant une continuité hygiénique ;
- découpes nettes au droit des huisseries, canalisations, équipements et seuils ;
- protection du revêtement jusqu'à la réception et remise d'un protocole d'entretien.

Les revêtements devront être compatibles avec le trafic attendu, les chaises à roulettes, les produits de nettoyage et de désinfection usuels, ainsi qu'avec les contraintes de glissance applicables aux locaux concernés.

2.7. PRESCRIPTIONS PEINTURE

Les travaux seront exécutés avec un niveau de finition A au sens du NF DTU 59.1 dans les locaux visibles et recevant du public. Les préparations seront adaptées au subjectile et comprendront toutes opérations nécessaires à l'obtention d'un aspect uniforme, sans reprise, coulure, embu, transparence, cordage ou différence de brillance.

Les peintures intérieures seront en phase aqueuse, à faibles émissions, classées A+ pour les émissions dans l'air intérieur, lessivables et résistantes aux nettoyages répétés. Les systèmes des locaux de consultation, sanitaires, salle de pause et local DASRI seront adaptés aux exigences d'hygiène.

Les teintes seront choisies dans la gamme complète du fabricant, avec possibilité de plusieurs teintes. Les rechampis, joints acryliques, retouches après pose des appareillages et finitions en périphérie des menuiseries sont compris.

2.8. PRESCRIPTIONS RAVALEMENT

Avant intervention, les façades seront sondées et examinées afin d'identifier les zones non adhérentes, fissures, défauts de joints, salissures biologiques, traces de ruissellement et éléments métalliques corrodés. Le système retenu sera compatible avec la nature du support existant.

Les travaux préparatoires pourront comprendre : protection des baies et abords, élimination des parties non adhérentes, nettoyage à pression adaptée, traitement anticryptogamique si nécessaire, ouverture et traitement des fissures, passivation des aciers apparents, réparation au mortier adapté et reprise des joints.

Les eaux de lavage seront maîtrisées et ne devront pas polluer les cheminements ni pénétrer dans les logements. Les teintes et aspects seront validés sur échantillon en façade.

2.9. PROTECTION NETTOYAGE GESTION DES DECHETS

L'entreprise protégera les sols, menuiseries, équipements, appareillages, façades voisines, végétaux et cheminements. Elle maintiendra les protections jusqu'à disparition des risques de dégradation.

Les déchets, emballages, chutes de revêtements, pots, solvants, eaux souillées et résidus seront triés, stockés et évacués vers des filières autorisées. Aucun déversement dans les réseaux d'eaux pluviales ou usées n'est admis sans disposition validée.

Le nettoyage quotidien et le nettoyage final des zones du lot sont compris, y compris enlèvement des protections, traces de colle, peinture, enduit, poussières et étiquettes.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1. REVETEMENT DE SOL

3.1.1. Dossier étude

Le dossier d'exécution précisera les produits retenus, les classements, les systèmes de préparation, les primaires, les colles, les soudures, les accessoires, les relevés d'humidité, le calepinage et les détails de raccordement aux seuils et appareils sanitaires.

***LOCALISATION** : ensemble du périmètre intérieur de l'antenne SSE selon plans et limites du projet.*

3.1.2. Préparation des supports et ragréages

Après restitution de la zone désamiantée, l'entreprise procédera à une reconnaissance détaillée des supports. Elle réalisera le nettoyage, l'aspiration, le retrait des résidus non adhérents, le traitement des fissures stabilisées, les rebouchages et l'application d'un primaire adapté.

Un enduit de lissage ou ragréage autolissant classé P3 au minimum sera appliqué sur les surfaces recevant un sol souple, en épaisseur conforme à l'état réel du support et aux prescriptions du fabricant. Les différences de niveau seront reprises pour assurer des seuils accessibles, sans ressaut supérieur aux tolérances réglementaires.

***LOCALISATION** : ensemble des locaux recevant un revêtement de sol neuf, après désamiantage et reprises de gros œuvre.*

3.1.3. Système de protection à l'eau sous revêtement des sanitaires

Fourniture et mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous revêtement de sol compatible avec le revêtement souple, comprenant primaire, résine ou membrane, bandes de renfort aux angles et relevés, traitement des traversées et raccordement étanche aux évacuations et appareils.

Le système sera mis en œuvre conformément à son domaine d'emploi et aux prescriptions du fabricant. Les relevés périphériques seront continus et coordonnés avec les plinthes ou remontées en gorge.

***LOCALISATION** : sanitaire PMR et sanitaire du personnel.*

3.1.4. Revêtement de sol souple U3P3

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène ou hétérogène compact en lés, ou produit techniquement équivalent validé, présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- classement UPEC U3 P3 E2 C2 minimum, adapté à chaque local ;
- classement d'usage européen au moins 33 pour usage commercial intensif ;
- réaction au feu Bfl-s1 ou meilleure ;
- épaisseur totale d'environ 2 mm minimum et traitement de surface facilitant l'entretien ;
- résistance aux chaises à roulettes et aux produits de nettoyage et désinfection usuels ;
- émissions dans l'air intérieur classées A+ ;
- coloris et décor au choix du maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant.

Pose collée en plein, joints soudés à chaud avec cordon assorti, découpes et arasements soignés. Dans les sanitaires, le revêtement sera relevé en plinthe à gorge sur une hauteur minimale de 10 cm, avec accessoires préformés ou façonnés suivant le système du fabricant.

Les plinthes des autres locaux seront celles prévues au lot Cloisons-Plafonds-Menuiseries intérieures, sauf mention contraire aux plans. Les jonctions avec les seuils, huisseries et revêtements conservés seront traitées par profilés adaptés.

***LOCALISATION** : ensemble des locaux de l'antenne SSE à l'exception du local DASRI traité en peinture époxy et du local technique traité en peinture de propreté.*

3.1.5. Peinture de sol époxy

Réalisation d'un revêtement de sol en résine époxy bi-composante, continu, sans joint, résistant aux produits de nettoyage et de désinfection, aux chocs et au trafic attendu. Le système comprendra préparation mécanique du support, aspiration, primaire, ragréage local éventuel, couche de masse et finition satinée ou semi-brillante antidérapante adaptée.

- épaisseur et système selon prescriptions du fabricant et état du support ;
- remontées en plinthe à gorge d'au moins 10 cm ;
- traitement étanche des angles, seuils et pénétrations ;
- réaction au feu compatible avec un ERP ;

- teinte au choix du maître d'œuvre ;
- délai de remise en service communiqué et respecté.

***LOCALISATION** : local DASRI.*

3.1.6. Accessoires, seuils et finitions

Fourniture et pose de tous profilés de seuil, barres de jonction, arrêts, nez, cornières, remontées, formes de gorge et joints nécessaires à une finition complète. Les profilés seront en aluminium anodisé ou inox, fixés sans créer d'obstacle au cheminement accessible.

Les joints périphériques seront réguliers et compatibles avec les produits de nettoyage. Un nettoyage de mise en service sera réalisé suivant le protocole du fabricant, sans application de produits incompatibles avec le traitement de surface.

3.2. PEINTURE INTÉRIEURE

3.2.1. Préparation des subjectiles

Les préparations comprendront, suivant la nature et l'état des supports : protection, lessivage, dégraissage, grattage, égrenage, ponçage, dépoussiérage, impression, rebouchage, ratissage, enduit repassé, traitement des fissures stabilisées et joints acryliques en périphérie des huisseries, trappes et pénétrations.

Les supports neufs en plaques de plâtre seront réceptionnés prêts à peindre. Les supports existants seront préparés jusqu'à obtention d'un fond sain, sec, cohésif et compatible avec le système de finition.

3.2.2. Peinture des murs, cloisons, soffites

Sur murs, cloisons et soffites application d'un système de peinture acrylique en phase aqueuse comprenant impression adaptée, révision des supports, couche intermédiaire et deux couches de finition ou système équivalent garantissant l'opacité et l'aspect requis.

- finition satinée lessivable dans les locaux de consultation, circulation, salle d'attente, salle de pause, sanitaires et locaux de service ;
- résistance au nettoyage humide et aux désinfectants usuels ;
- niveau de finition A ;
- teintes au choix du maître d'œuvre, avec plusieurs teintes possibles ;
- joints acryliques de finition au droit des huisseries, plinthes et équipements.

Compris peinture du coffre en plafond du sanitaire personnel.

***LOCALISATION** : murs, doublages, cloisons neuves, soffites et supports existants conservés dans le périmètre de l'antenne SSE.*

3.2.3. Peinture des ouvrages bois et dérivés

Sur plinthes médium, habillages bois, meubles ou panneaux à peindre : ponçage, impression adaptée, rebouchage, enduit, ponçage et deux couches de finition satinée lessivable. Les chants et coupes seront traités avec le même soin que les faces.

Les portes stratifiées ou finies usine ne sont pas peintes, sauf reprises ponctuelles validées. Les teintes seront choisies par la maîtrise d'ouvrage.

***LOCALISATION** : plinthes médium, habillages et ouvrages bois prévus au lot 5 et nécessitant une finition peinte.*

3.2.4. Peinture des ouvrages métalliques et réseaux apparents

Sur huisseries métalliques, supports, canalisations et réseaux apparents à peindre : dégraissage, brossage, ponçage, reprise anticorrosion, primaire d'accrochage adapté au métal et deux couches de finition satinée lessivable.

Les produits seront compatibles avec la galvanisation, l'électrozingage ou le primaire existant. Les organes de manœuvre, plaques signalétiques, joints, flexibles et équipements ne devront pas être peints.

***LOCALISATION** : huisseries métalliques, réseaux apparents et ouvrages métalliques intérieurs non finis usine dans le périmètre du projet.*

3.2.5. Peinture de propreté

Réalisation de peintures de propreté sur les supports indiqués en localisation, destinées à assurer une finition propre, durable, lessivable et facilement entretenable.

La prestation comprendra :

- nettoyage, dégraissage et préparation des supports existants ;
- grattage, ponçage, égrenage et aspiration suivant nécessité ;
- rebouchage, enduisage et reprises ponctuelles des défauts ;
- application d'une impression ou d'un primaire adapté à la nature et à l'état du support ;
- sur **murs et plafonds** : application de deux couches minimum de peinture de finition satinée, lessivable et résistante aux nettoyages fréquents et produits d'entretien usuels ;
- sur **sol** : application de deux couches minimum de peinture de sol adaptée à un trafic technique léger et résistante aux produits d'entretien usuels ;
- traitement soigné des raccords, angles, périphéries, seuils, pénétrations et pieds d'équipements ;
- teintes au choix de la maîtrise d'œuvre.

Les systèmes mis en œuvre seront compatibles avec la nature et l'état des supports et appliqués conformément aux prescriptions des fabricants.

***LOCALISATION** : local DASRI, murs et plafond ; local technique : sol et murs non floqués*

3.2.6. Nettoyage de fin de chantier

Le présent lot doit le nettoyage de fin de chantier des locaux de l'antenne SSE après achèvement des peintures et sols : aspiration et lavage des sols, nettoyage des vitrages accessibles, menuiseries, appareils, quincailleries, équipements, faïences, sanitaires et surfaces horizontales.

Les produits et procédés seront adaptés aux matériaux et ne devront provoquer aucune altération. Les serrures, joints, grilles, bouches et appareillages seront débarrassés de toute trace de peinture, enduit ou poussière.

3.3. RAVALEMENT

3.3.1. Etudes, moyens d'accès et protections

Avant travaux, l'entreprise procédera au relevé des surfaces et points singuliers, au sondage des enduits et à l'identification des supports. Elle remettra une méthodologie précisant les produits, préparations, réparations, teintes, moyens d'accès, protections, phasage et interfaces avec les menuiseries, la serrurerie et le conduit de ventilation.

Une zone témoin comprenant la teinte pierre et le bandeau gris foncé sera exécutée avant généralisation.

L'entreprise doit tous moyens d'accès nécessaires à ses prestations : échafaudage, échafaudage roulant, plateforme ou nacelle, y compris transport, montage, vérifications, protections collectives, filets, balisage, entretien, démontage et remise en état des abords.

Le moyen retenu devra être compatible avec le maintien des accès, la présence des logements occupés, les espaces verts et le cheminement extérieur. Les notes de calcul, plans de montage et procès-verbaux de vérification seront fournis lorsque requis.

Les baies, menuiseries, bardages, panneaux HPL, couvertines, réseaux, sols, végétaux et équipements seront protégés. Les projections et eaux de lavage seront contenues.

3.3.2. Ravalement de la façade Ouest au rez-de-chaussée

Réfection du ravalement de la façade Ouest au droit du rez-de-chaussée de l'ERP, comprenant :

- nettoyage des supports à pression adaptée ;
- sondage et élimination des parties non adhérentes ;
- traitement des fissures et reprises de joints ;
- passivation des aciers apparents éventuels et réparations au mortier ;
- reprises d'enduit au droit des baies créées ou modifiées, tableaux, voussures, appuis, percements et rebouchages ;
- application d'un enduit ou revêtement de façade compatible avec l'existant, finition et grain en harmonie avec la façade conservée ;
- teinte pierre choisie après échantillon ;
- traitement complet des angles, arrêts, gouttes d'eau et raccords aux ouvrages connexes.

***LOCALISATION** : façade Ouest, rez-de-chaussée, compris terrasse de l'infirmerie côtés et plafond, périmètre de l'antenne SSE, selon plans de façade.*

3.3.3. Bandeau gris foncé d'identification de l'ERP

Réalisation d'un bandeau de teinte gris foncé, proche RAL 7016, dans la continuité visuelle de l'habillage HPL formant garde-corps au niveau supérieur. Le système pourra être un revêtement de peinture façade ou un enduit teinté compatible avec le support et le ravalement courant.

Les limites du bandeau seront rectilignes et raccordées proprement aux menuiseries, bardages, angles et ouvrages adjacents. La hauteur et le calepinage seront conformes aux plans architecturaux et validés sur site.

***LOCALISATION** : façade Ouest au rez-de-chaussée, selon plans de façade.*

3.3.4. Reprises ponctuelles et points singuliers

Sont comprises toutes reprises ponctuelles consécutives à la création du nouvel accès, aux modifications de baies, aux percements des réseaux et à la dépose-repose d'ouvrages. Les jonctions de matériaux différents seront renforcées par armature compatible lorsque le système le requiert.

Les mastics de façade seront de classe adaptée, compatibles avec les supports et bénéficiant d'une certification appropriée. Les joints de dilatation ou de fractionnement existants seront respectés et maintenus fonctionnels.

Les travaux seront coordonnés avec le lot CVC-Plomberie pour le ravalement au droit de la grille de ventilation du local technique et au droit d la DEP, avec le lot Menuiseries extérieures-Serrurerie pour les baies et le garde-corps HPL, et avec le lot VRD pour les raccords en pied de façade.

3.4. CONTROLES ET RÉCEPTION

3.4.1. Contrôles et essais

- fiches de réception des supports et relevés d'humidité des sols ;
- contrôle de la planéité et de la cohésion des supports ;
- contrôle des références, lots de fabrication, classements et teintes ;
- contrôle du collage, des soudures, remontées, joints et seuils ;
- contrôle de l'aspect, de l'opacité, de la teinte et de la continuité des peintures ;
- contrôle de l'adhérence et de l'uniformité des systèmes de façade ;
- essais complémentaires demandés par la maîtrise d'œuvre ou le contrôleur technique en cas de doute motivé.

3.4.2. Opération préalable à la réception

Avant les OPR, l'entreprise procédera à une inspection complète, reprendra les défauts, remplacera les éléments tachés ou endommagés, effectuera les réglages de finition et remettra les locaux et façades en parfait état de propreté.

Aucune trace de colle, mastic, enduit, peinture, voile, différence de teinte, défaut de soudure, cloquage, décollement ou défaut d'aspect ne sera admise. Les protections ne seront déposées qu'après accord et lorsque les risques de dégradation auront disparu.

Un stock de maintenance sera remis au maître d'ouvrage : au minimum 2 m² de revêtement de sol de chaque référence et un récipient fermé de chaque teinte de peinture intérieure et de façade, correctement étiqueté, sous réserve des conditions de conservation du fabricant.

3.4.3. Dossier des ouvrages exécutés

Le DOE sera remis dans le délai prévu au marché et comprendra au minimum :

- fiches techniques, déclarations de performances, certificats UPEC et classements de réaction au feu ;
- références exactes des revêtements, peintures, résines, primaires, colles, mastics et enduits ;
- plans de calepinage et repérage des teintes ;
- fiches de contrôles des supports et relevés d'humidité ;
- procès-verbaux d'essais et fiches d'autocontrôle ;
- FDS et FDES disponibles ;
- notices d'entretien, de nettoyage, de réparation et de remise en peinture ;
- garanties des fabricants et coordonnées des fournisseurs ;
- photographies des ouvrages terminés et des points singuliers avant fermeture, le cas échéant.

4. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

4.1. PSE 2.6 : RAVALEMENT FACADE ARRIERE

Réalisation du ravalement complet de la façade arrière comprise dans le périmètre de l'opération.

La prestation comprend :

- protection des ouvrages conservés et des abords ;
- nettoyage et préparation des supports ;
- purge des parties non adhérentes et réparations ponctuelles des enduits ;
- traitement des fissures et défauts localisés ;

- application d'une impression adaptée au support ;
- application du système de finition de façade prévu au présent CCTP, teinte au choix du maître d'œuvre ;
- traitement soigné des raccords, tableaux, voussures, appuis et points singuliers ;
- moyens d'accès, protections, nettoyage et évacuation des déchets.

LOCALISATION : *Façade arrière / Est, suivant plans et périmètre défini aux pièces graphiques.*

4.2. PSE 3.6 : NETTOYAGE FACADE OUEST R+1

Nettoyage de la façade Ouest au niveau R+1, au-dessus de la zone faisant l'objet des travaux de ravalement du rez-de-chaussée.

La prestation comprend :

- protection préalable des menuiseries, ouvrages et abords ;
- nettoyage adapté à la nature et à l'état du support, par procédé doux ne provoquant aucune altération du parement existant ;
- traitement ponctuel des salissures, coulures et dépôts ;
- rinçage si nécessaire et nettoyage des ouvrages adjacents ;
- moyens d'accès et protections nécessaires à l'intervention en hauteur.

Le procédé de nettoyage sera soumis à l'accord préalable du maître d'œuvre après réalisation d'un essai sur une zone témoin. Les procédés agressifs susceptibles de dégrader le support sont interdits.

LOCALISATION : *Façade Ouest au R+1, surface indicative d'environ 30 m².*
